

Chers parents,

Voici le récapitulatif des frais de scolarité de votre enfant pour l'année 2022-2023 :

FRAIS	MONTANT	TOTAL
CONTRIBUTION FAMILIALE (Mutuelle scolaire et parascolaire, charges de l'U.D.O.G.E.C. et frais de fonctionnement de l'école)	32€ (X10) <i>16€ pour les TPS présents en demi-journée 16€ pour le 3^{ème} enfant d'une fratrie (Scolarisés en même temps)</i>	320€
COOPERATIVE SCOLAIRE (Fournitures arts visuels et papeterie)	25€	25€
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES (Interventions et sorties pédagogiques hors sortie de fin d'année et classe découverte)	15€	15€
PHOTOCOPIES	10€	10€
LOCATION DES LIVRES	15€ (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)	15€
COTISATION APEL (Montant à régler à l'OGEC avant le 10/12 et celle-ci sera reversée à l'APEL – obligation UDOGEC)	18,50€ (non obligatoire)	18,50€
↓ Sommes à régler dès la rentrée ↓		
AGENDA /CAHIER DE LIAISON ECOLIEN (prix total : 8€ mais 4€ financé par l'APEL)	4€	4€
FICHER MATHÉMATIQUES	10€ (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)	10€
LIVRE D'ÉVEIL RELIGIEUX	10€ (CE2/CM1/CM2)	10€

Soit au total (hors cotisation APEL) :

Pour les enfants de la PS à la GS	370€	37,00€ /mois	+ 4€ le 10 septembre
Pour les enfants du CP au CE1	385€	38,50€ / mois	+ 14€ le 10 septembre
Pour les enfants du CE2 au CM2	385€	38,50€ / mois	+ 24€ le 10 septembre





Ces frais de scolarité sont à régler **le 10 de chaque mois au plus tard** ou bien peuvent être réglés en une seule fois. Après 3 relances écrites faute de non-paiement, lors de l'année en cours, vous serez convoqué(e) auprès du directeur d'établissement et du président de l'OGEC, afin de vous expliquer et de trouver ensemble une solution.

Pour les familles qui souhaitent régler en 10 fois, nous vous remercions de nous donner les 5 premiers chèques (septembre à février) dès la rentrée ; et les 5 autres (mars à juin), début février. Vous avez également la possibilité de régler par virement / prélèvement. Ainsi, vous trouverez ci-après, notre RIB.

CR DE L'ANJOU ET DU MAINE LA FLECHE	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	IBAN FR17906001120870844400182
	17906	00112	08708444001	82	BIC AGRIFRPP879

Enfin, comme chaque année, vous devez inscrire votre/vos enfant(s) sur le site de la mutuelle St Christophe et remettre l'/les attestation(s) au chef d'établissement.

Les membres de l'OGEC sont disponibles pour répondre à vos questions, n'hésitez pas ! Merci de nous contacter uniquement aux coordonnées ci-dessous, ou bien si vous nous apercevez à l'école 😊.

	Ogec ST Joseph Facebook		02.43.45.33.68
	ogec.ecolestjoseph72@laposte.net		Ecole SAINT JOSEPH - Bureau O.G.E.C. 14 pl de la Mairie 72200 BAZOUGES CRE SUR LE LOIR

Nous souhaitons une belle rentrée à tous les enfants de l'école St Joseph !

*Le bureau de l'OGEC
(Laurence POHU : présidente - Jennifer CALIXTE : trésorière - Lucie MARTIN : secrétaire)*